



VILLE DE NICE

NICE JAZZ FEST!

Conditions Générales de Vente du Nice Jazz Fest !

Ce billet est personnel et incessible. Il est uniquement valable pour le lieu, la séance, la date ou la période qui sont précisés au recto (sauf en cas de report de la séance si les billets restent valables)

Pour être valable, ce billet doit impérativement être accompagné de son coupon de contrôle lorsqu'il est présenté à l'entrée du site et pouvoir être fourni lors de tout contrôle de sécurité sur le site. L'acquisition de ce billet emporte adhésion au règlement intérieur propre au site mentionné au recto (disponible auprès de ce site), aux dispositions particulières prises par l'organisateur de la manifestation (disponibles auprès de lui) et aux conditions générales de vente (CGV) du distributeur (disponible sur son site internet). Toute personne qui ne se conformerait pas au règlement intérieur, aux CGV ou aux dispositions spécifiques prises par l'organisateur pourra se voir refuser l'entrée du site ou s'en voir expulser sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet. Les frais de location sont de 1,40€ par commande sur le site internet. D'une manière générale, les manifestations se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur. En aucun cas le distributeur de ce billet ne pourra être tenu responsable de tout incident en rapport avec la manifestation. Il est déconseillé aux parents d'emmener des enfants de moins de 3 ans à une manifestation non dédiée aux enfants. Le prix figurant au recto est le prix global payé par le spectateur. **Ce billet ne peut être ni repris, ni échangé même en cas de perte ou de vol. Aucun**

duplicata ne sera délivré et toute revente est interdite, sauf accord écrit préalable de l'organisateur. En cas d'annulation de la manifestation, seul le prix du présent billet sera remboursé. En cas de report, le remboursement éventuel de ce billet sera soumis aux conditions de l'organisateur de l'événement. Dans tous les cas (annulation ou report), aucun frais de quelque nature que ce soit, ne sera remboursé ou dédommagé. Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, ou de la durée minimum retenue par l'organisateur, si l'organisateur est amené à modifier les programmes, la distribution ou les horaires, ce billet ne fera l'objet d'aucun échange ou remboursement.

Il est recommandé d'occuper sa place 30 minutes avant le début du spectacle. L'accès au site et/ou aux places numérotées n'est pas garanti après l'heure prévue de début du spectacle et ne donne droit à aucun remboursement. Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer. Pour des raisons de sécurité, le spectateur peut être amené à subir, à l'entrée de certains sites, une palpation de sécurité et/ou une inspection visuelle de ses bagages et/ou une fouille de ses bagages. En cas de billets nominatifs et/ou pour vérifier les conditions de tarifs réduits, il pourra lui être demandé de présenter un document officiel d'identité avec une photographie (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour). L'accès pourra être refusé à toute personne refusant de se soumettre à cette mesure de sécurité ou dont l'identité ne correspondrait pas à celle indiquée sur le billet. Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'introduire dans le site : des armes, substances explosives, inflammables ou volatiles, des bouteilles, récipients, objets tranchants ou contendants et d'une manière générale tout objet susceptible de servir de projectile, tout objet dangereux et tout article pyrotechnique, des signes et banderoles de toute taille de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire. Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites. Pour assurer la sécurité du public, un site peut être équipé d'un système de vidéosurveillance placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire et dont les images sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites pénales. Un droit d'accès est prévu pendant un délai qui peut varier selon les sites (loi 95-73 du 21 janvier 1995 mod. par décret 96-926 du 17 octobre 1996). Les spectateurs sont avertis qu'en cas de captation vidéo ou de retransmission à la télévision de la manifestation, leur image serait susceptible d'y figurer. Le détenteur de ce billet assiste sous sa propre responsabilité à la manifestation à laquelle son billet donne accès. Toute sortie est définitive sauf cas exceptionnel où il sera délivré une contremarque valable uniquement avec le présent billet.

* Les animaux ne sont pas admis sur le site de la manifestation.

*** En cas d'annulation de la part de la Ville de Nice :**

Les usagers ayant acheté leur billet sur place pour le concert le jour même et en espèces, pourront se faire rembourser en se rendant aux caisses avec leur billet.

Les usagers ayant acheté sur place leur billet par carte bancaire ou chèques vacances seront remboursés ultérieurement par virement bancaire à réception du ou des billets originaux et d'un RIB. Ces documents doivent être envoyés dans leur intégralité accompagnés dans un délai d'un mois maximum suivant l'annulation, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

MAIRIE DE NICE

Direction Déléguée aux Relations Publiques Bureau 520

5, rue de l'Hôtel de Ville

06364 Nice cedex 4

Les remboursements seront effectués dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande.

Les usagers ayant acheté leur billet en ligne doivent envoyer un mail à remboursementsnjf@nicedotazur.org ou un courrier à la même adresse citée précédemment, leur e-tickets accompagné d'un RIB.

* Les données vous concernant font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par la Ville de Nice. Elles sont nécessaires à la gestion et au suivi du service de billetterie. Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous devez vous adresser à info@nicejazzfestival.fr . Vous pouvez adresser une réclamation -en ligne ou par voie postale- auprès de la CNIL si vous estimez - après avoir contacté le service concerné, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

